

DELIBERATION N° 2024-17(DIR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-quatre et le 6 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 22 février 2024

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présents : Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président, Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau

Objet : Motion de soutien au volontariat

Le président expose :

Suite à la parution d'un rapport de l'Inspection Générale de l'Administration en février 2024, les représentants nationaux, régionaux et départementaux des sapeurs-pompiers volontaires ont fait savoir leur mécontentement quant à la possibilité évoquée par ce document de considérer les sapeurs-pompiers volontaires comme des travailleurs au sens du droit européen.

Cette décision serait susceptible de déséquilibrer, voire de dégrader la réponse capacitaire opérationnelle, allongeant les délais d'intervention d'augmenter les coûts de fonctionnement et d'investissement.

C'est pourquoi il propose au Bureau du conseil d'administration d'adopter une motion de soutien au volontariat des sapeurs-pompiers.

Messieurs GAY et PRATO, membres de la commission des finances présents ainsi que les membres du Bureau entérinent cette motion qui est mise aux voix.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration ont adopté cette motion de soutien au volontariat à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus,

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL